



## Traité Horayot

### Michna 5 - Chapitre 1

הورو בית דין, ועשו כל הקהל או רובן על פיהן--مبיאין פר; ובעבודה זרה, מbiaין פר וشعיר, דברי רבי מאיר. רבי יהודה אומר, שנים עשר שבטים מbiaין שנים עשר פרים; ובעבודה זרה, מbiaין שנים עשר פרים ושנים עשר שעירים. רבי שמעון אומר, שלושה עשר פרים; ובעבודה זרה, שלושה עשר פרים ושלושה עשר שעירים--פר וشعיר לכל שבט, פר וشعיר לבית דין. הоро בית דין, ועשו שבעה שבטים או רובן על פיהן--\_mbavian פר; ובעבודה זרה, מbiaין פר וشعיר, דברי רבי מאיר. רבי יהודה אומר, שבעה שבטים שחטאו, מbiaין שבעה פרים; ושאר שבטים שלא חטאו, מbiaין על ידיהם פר פר, שאף אלו שלא חטאו, מbiaין על ידי החוטאים. רבי שמעון אומר, שמנה פרים; ובעבודה זרה, שמנה פרים ומנה שעירים--פר וشعיר לכל שבט, פר וشعיר לבית דין. הоро בית דין של אחד מן השבטים, ועשה אותו השבט על פיהן--אותו השבט חייב, ושאר כל השבטים פטורין, דברי רבי יהודה; וחכמים אומרים, אין חייבין אלא על הוריות בית דין הגדל בלבד--שנאמר "עדת ישראל, ישגו" (ויקרא ד,יג), ולא עדת אותן השבט.

Si le tribunal a promulgué une loi [erronée] et que tout le peuple ou la majorité a agi en suivant leur instruction, ils (les juges du tribunal) doivent apporter un Par [Hé'élém Davar Chel Tsibour].

[Si cette loi] concernait l'idolâtrie, ils apportent un Par (un bœuf) et un Sa'ir (un bouc) ; ce sont les paroles de Rabbi Méir. Rabbi Yehouda dit : les douze tribus apportent douze bœufs (un par tribu) [en tant que Par Hé'élém Davar Chel Tsibour], et [concernant] l'idolâtrie, ils (les tribus) apportent douze bœufs et douze boucs (un bœuf et un bouc par tribu).

Rabbi Chim'on dit qu'il faut treize bœufs (un par tribu et un pour le tribunal), et [concernant] l'idolâtrie treize bœufs et treize boucs, un bœuf et un bouc par tribu, un bœuf et un bouc pour le tribunal.

Si le tribunal a promulgué une loi [erronée] et que sept tribus, ou la majorité [du peuple d'Israël] en se basant sur les dires, ils [les juges du tribunal] apportent un Par [Hé'élém Davar Chel Tsibour]. Et [concernant] l'idolâtrie, ils apportent un Par (un bœuf) et un Sa'ir (un bouc) ; ce sont les paroles de Rabbi Méir.

Rabbi Yehouda dit : les sept tribus qui ont fautés apportent sept bœufs (un par tribu) [en tant que Par Hé'élém



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



Davar Chel Tsibour] et les autres tribus qui n'ont pas fautés doivent [également] apporter à cause d'elles (les sept tribus) un bœuf (par tribu, soit 5 au total), car même ceux qui n'ont pas fauté apportent à cause de ceux qui ont fauté. (Le tribunal n'apportera pas de bœuf.)

Rabbi Chim'on dit : il faut huit bœufs, et [concernant] l'idolâtrie huit bœufs et huit boucs, un bœuf et un bouc par tribu, et un bœuf et un bouc pour le tribunal.

Si le tribunal [principal] de l'une des tribus a promulgué une loi [erronée] et que cette même tribu a fauté en se conformant à la décision [de son tribunal], cette tribu devra apporter [un Par Hé'elem Davar], et les autres tribus [qui n'ont pas fauté] sont exempté [de tout sacrifice] ; ce sont les paroles de Rabbi Yehouda. Les Sages disent : on n'est tenu [d'apporter un Par Hé'elem Davar Chel Tsibour] que sur l'ordonnance promulguée par le Grand Tribunal (de Jérusalem) uniquement, comme il est dit (Vayikra 4,13) : « et si toute l'assemblée d'Israël se trompe », et non l'assemblée de cette [unique] tribu [qui se trompe].



## 1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)